

Piloter une démarche qualité de vie et conditions de travail dans une association sociale ou médico-sociale

Objectifs pédagogiques

Contexte :

Dans une période empreinte de nombreux changements réglementaires, tarifaires et sociétaux, les associations et établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux font face à la nécessité de se réinterroger sur la façon de mobiliser leurs Ressources Humaines. Promouvoir l'engagement de chacun au service de la qualité de l'accompagnement des personnes constitue un défi essentiel qu'ils doivent relever afin de réguler des tensions et injonctions qui pourraient apparaître comme contradictoires.

Cette formation permet aux participants d'appréhender le concept, les définitions et les outils de la démarche QVT et ainsi d'aborder les changements en s'appuyant sur le travail réel et ses axes d'amélioration.

Objectifs :

- Comprendre la démarche QVT et ses étapes
- Découvrir, mettre en pratique et s'approprier les outils QVT
- Savoir pérenniser une démarche QVT
- Cultiver l'échange et l'entraide entre les participants
- Articuler dialogue social et dialogue professionnel

Programme

Jour 1 : Origines, enjeux et objectifs de la démarche QVT

Etape 1 : Le cadrage de la démarche

- Articuler enjeux associatifs et enjeux sociaux
- Mettre en place un COPIL QVT

Etape 2 : Poser un diagnostic QVT

- Principes et objectifs
- Outils
- Identifier axes d'amélioration /d'innovation

Jour 2 : Expérimenter et pérenniser la démarche QVT

Débriefing du Jour 1

Etape 3 : L'Expérimentation QVT : Principes, objectifs, outils

PROGRAMME DE FORMATION

- Les espaces de discussion
- Le journal de bord et le plan d'action QVT

Etape 4 : Pérenniser la démarche QVT

- L'évaluation embarquée et ses indicateurs
- QVT et management

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse aux Cadres intermédiaires en position de management d'équipe, IRP, délégués syndicaux, idéalement en binôme

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

2 jour(s) - 14 heures

15 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Laëtitia COURTIN, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Ateliers, mise à disposition d'outils.

Mise en perspective avec les particularités de l'action associative et de l'environnement des ESSMS.

Echanges avec et entre les participants.

Support remis aux participants

Si la formation se déroule à distance : ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Modalités d'évaluation des acquis

Evaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

PROGRAMME DE FORMATION

Remise d'une attestation de fin de formation

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss Hdf :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).